RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : BEYNETTE

Conclusion sanitaire

2025

Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes).
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BEYNETTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 57 personnes sur 1 commune (AMBRUGEAT). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE AMBRUGEAT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE AMBRUGEAT » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE

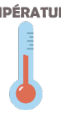

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **21/04/2026**

UDI **019000038**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Bonne qualité. Références de qualité non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,75 mg/L**
Valeur maxi : **3,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2024**

SOMME DE 20 PFAS

A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **5,56 unité pH**
Valeur maxi : **5,7 unité pH**

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **26,8 microS/cm**
Valeur maxi : **33 microS/cm**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Direction Santé Environnement et politiques Une Seule Santé
Direction déléguée Est - Unité 19 - Cité administrative 1 Place Martial Brigouleix 19011 TULLE
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr